

Précis grammatical extrait de



Didier Carnet
Sylvia Morgan
Félicie Pastore

4^e édition

L'ANGLAIS *pour LA SANTÉ*

Exercices d'appropriation
de la langue à visée
professionnelle



Parution 09 Janvier 2017, ISBN : 9782340017191

Avec l'aimable autorisation des éditions ellipses

Unité 02 Les modaux

Obligation, Interdiction, Absence d'obligation, Capacité, Permission, Pronostic

Cinq caractéristiques communes

- Même forme à toutes les personnes : He can speak English / I can speak English
- Servent d'auxiliaires à la forme interrogative et à la forme négative (Can you see me? You may not smoke)
- Jamais précédés de « to »
- Jamais suivis de "to". Toujours suivis d'une BV. Attention, plusieurs formes possibles :
I must *work* a lot (BV au présent)
They can't *be watching* TV (BV au présent, aspect inaccompli : be V-ing)
She may *have missed* her train (BV au passé)
He must *have been working* (BV au passé, aspect continu)
I must *be understood* (BV au passif)
- Certains temps leur manquent : Voir verbes de remplacement *lorsque le modal porte sur le sujet grammatical*

Si le modal porte sur le sujet grammatical

Obligation : MUST *You must work harder* verbe de remplacement : "have to" conjugué

Attention :

– « mustn't » = interdit, « don't have to » = pas obligé de

– « have to » est un verbe, donc construire avec « do » au présent et prétérit interrogatif et négatif : *do you have to work hard?*

– au présent, différence entre « must » et « have to » : lorsque l'énonciateur dit « must », il prend à son compte la pression qu'il exerce sur le sujet grammatical, quand il dit « have to », il se réfère à une norme en dégageant en quelque sorte sa responsabilité : « *you must work* » ≠ « *you have to work* », impossible de traduire la différence en Français !

Capacité : CAN → *I can go shopping with you* : verbe de remplacement : "be able to" conjugué

Attention : au passé, différence entre *I could* (ne précise pas si l'action a été accomplie ou pas = « je pouvais ») & *I managed/ I was able to* (indique que l'action a été effectuée = « j'ai pu »). En français, on emploie le même verbe mais pas le même temps !

Permission : MAY → *You may go to the pictures tonight* : verbe de remplacement : "be allowed to", conjugué

Si le modal renvoie à l'énonciateur (évaluation des chances de réalisation d'après l'énonciateur)

énonciateur considère qu'il y a 100% de chances **will+BV**

the train **will leave** at 4 pm = le train partira à 4h

énonciateur considère que c'est impossible

can't+ BV (ici BV au passé)

they **can't have finished** = ils n'ont certainement pas fini

énonciateur considère qu'il y a 80% de chances **must +BV** (ici BV forme « progressive »)

she **must be working** = elle est sûrement en train de travailler

énonciateur considère qu'il y a 50% de chances (ne se prononce pas)

may+BV

it **may rain** tomorrow = il se peut qu'il pleuve demain

énonciateur considère qu'il y a 20% de chances **might+BV**

it **might rain** tomorrow = il se pourrait qu'il pleuve demain

Attention, si le modal renvoie à l'énonciateur, il est toujours au présent et n'est jamais remplacé. C'est la BV qui montre le repérage temporel. C'est logique, puisque le modal indique le point de vue de l'énonciateur au moment où il parle (c'est-à-dire au présent → le modal reste au présent).